Campagne GO M.A.D pour une nouvelle Politique agricole commune plus verte

vendredi 1er mars 2013

Faisant suite aux résultats désastreux du vote le 22 et 23 Janvier 2013 du Comité de l'Agriculture et du Développement Rural (COMAGRI) du Parlement Européen sur la réforme de la PAC (Politique Agricole Commune), 25 organisations de la société civile et d'agriculteurs de 10 pays ont lancé au niveau européen l'action *Go M.A.D* *(Go Meet A Deputy ! / Rencontrez votre député !*). Adéquations soutient cette campagne qui invite les citoyen-nes européen-nes à interagir directement avec leurs Parlementaires européens et à leur demander comment ils voteront lors de la plénière sur la réforme de la PAC à Strasbourg en mars 2013.

« *Les citoyens veulent que l'argent du contribuable soit investi dans* ***l'agriculture verte, équitable et locale : pour protéger l'environnement, promouvoir l'agro-écologie, soutenir les petits agriculteurs et les collectivités rurales et garantir des aliments sains pour tous,*** » dit Stephanie Roth, coordinatrice de la campagne. Elle ajoute « *au lieu de soutenir les millions de petites exploitations familiales et des centaines de millions de contribuables, le vote de la COMAGRI sert les intérêts de puissantes sociétés agrochimiques et de commerce agricole qui prospèrent avec des fermes industrielles. Allons rencontrer nos députés et changeons cela !* ».

C'est la première fois en 50 ans, que l'accord définitif sur l'orientation de la PAC doit être obtenu conjointement par le Conseil des Ministres de l'agriculture et les membres du Parlement européen. Comme les parlementaires sont directement élus par les citoyens européens (dont les agriculteurs), c'est le moment d'exprimer à leurs représentants politique leurs souhaits en vue **d'influencer l'un des plus importants processus législatifs de l'UE**. Surtout avec les prochaines élections du Parlement européen qui se dérouleront en 2014, les électeurs veulent savoir si leurs représentants à Bruxelles sont à l'écoute.

Pour aller plus loin

Le 12 mars 2013, le Parlement Européen décidera du sort de l'agriculture et de l'alimentation en Europe, pour les sept prochaines années et au-delà. La décision des eurodéputés concerne l'utilisation de quelques 55 milliards d'euros du contribuable ainsi qu'une série de règlements très denses.

Ils décideront sur :

- Quelles formes d'agriculture sont viables pour les agriculteurs européens ?
- Combien de fermes survivront jusqu'en 2020 (un quart d'entre elles a déjà disparu entre 2007-2013)
- Combien de pesticides et de fertilisants chimiques seront épandus ?
- Quels types d'élevages sont viables ?
- Combien de millions d'hectares de soja auront besoin d'être semés dans le monde pour satisfaire les besoins d'aliments du bétail en Europe ?
- Quelles chances les petits agriculteurs d'Afrique et d'Asie auront-il face à une concurrence industrialisée et subventionnée ?
- Comment nos paysages changeront-ils ? Combien d'espèces survivront aux monocultures ?
- Quel type d'alimentation aurons-nous et à quel prix ?

La Commission Européenne, dont le rôle est de proposer un cadre commun à la réforme de la Politique agricole européenne, a proposé que les aides directes à l'hectare versées aux agriculteurs (310 € / ha en Allemagne, 95 €/ ha en Lituanie), ne soient payés qu'en contrepartie de services environnementaux à fournir. Ceci porte un nom : le verdissement. Il implique qu'un minimum de trois cultures soient cultivées chaque année sur les fermes, la principale ne devant pas excéder 70%. Les prairies permanentes doivent être conservées intactes et 7% des surfaces cultivées doivent contenir des infrastructures agro-écologiques. Un plafonnement des aides a également été proposé.

Les associations de protection de la nature ainsi que les organisations de petits producteurs et d'agriculture biologique auraient souhaité des propositions plus ambitieuses de la part de la Commission, mais au moins, elles vont dans la bonne direction, alors que les grands agriculteurs et l'agro-industrie se battent contre ces mesures.

Etant donné que la réforme de la PAC est, pour la première fois, décidée par le Parlement Européen et par le Conseil européen des ministres de l'agriculture, la Commission de l'agriculture du Parlement (COMAGRI) a soutenu ses propres positions lors d'un vote les 23 et 24 janvier 2013. Malheureusement, le lobby de l'agrobusiness et des grandes exploitations a réussi à détricoter les propositions de la Commission en faveur du verdissement pour les réduire à néant. En effet, les propositions votées par la COMAGRI risquent d'engendrer à l'avenir, encore plus de dommages environnementaux.

Beaucoup ont espéré que l'implication des membres du Parlement Européen -directement élus au suffrage universel- transforme le jeu de la distribution de 40 milliards € d'aides directes en un processus plus transparent et plus démocratique. Cependant, les votes de la COMAGRI dessinent une toute autre réalité, puisqu'ils soutiennent les intérêts de l'agrobusiness plus fortement encore que les ministres de l'agriculture.

Le 12 mars 2013, le Parlement Européen réuni en séance plénière à Strasbourg, votera les dangereuses propositions soutenues par la COMAGRI. Concrètement, il s'agit de la dernière chance de défendre le verdissement. Pour cela, la majorité des 754 députés qui ne dépendent pas du lobby agricole mais qui souhaitent être réélus en 2014, devront rejeter ce qui n'est pas moins qu'un compromis bipartisan en faveur du status quo.

Ceci est inhabituel. En général, les députés suivent les recommandations de leur commission en charge du dossier. Personne n'est expert sur tout. Mais suivre l'opinion représentant les intérêts d'une petite partie de l'économie est dangereux. Les demandes des comités Environnement et Développement du Parlement Européen ont été tout bonnement rejetées par la COMAGRI. C'est l'Europe des citoyens et des consommateurs qui risque d'être sacrifiée.

En savoir plus, participer : http://gomad.fr

La campagne est animée en France par le **Groupe PAC 2013**, la **Confédération paysanne**, **ATTAC**

Le texte de cette page est extrait du site http://gomad.fr

Copyright © Site de l'Association Adéquations - http://www.adequations.org/spip.php?article1938